



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 12 mars 2023 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (statut et compétences des autorités judiciaires) ?
2. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (règles d'incompatibilité pour les membres du Grand Conseil) ?
3. Acceptez-vous le crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen ?

4. Acceptez-vous le crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier de Berthoud-Oberburg-Hasle ?

Le scrutin sera ouvert :
Dimanche 12 mars 2023 de 10h à 12h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 12 mars 2023 de 10h à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. *Dans ce cas, comme pour le*

vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Bienne

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la gestion du territoire un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE JURIDIQUE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation : 100 % (80 % envisageable)

Entrée en fonction : Date à convenir

Votre mission :

- Vous gérez, de façon autonome, le traitement des demandes de permis de construire tout au long de la procédure, vous procédez aux examens formels et matériels des dossiers
- Vous accompagnez les requérants de permis de construire dans la procédure
- Vous assurez les tâches de police des constructions
- Vous conseillez les autorités, les organes et personnes désireux de procéder à des travaux, ainsi que les auteurs de projets de construction
- Vous surveillez le respect des prescriptions de construction et la bonne observation des conditions du permis de construire, ainsi que, si nécessaire, le rétablissement de l'état conforme
- Vous gérez la partie administrative inhérente à ce poste
- Vous élaborez des règlements et des conventions pour l'administration

Votre profil :

- Vous avez une formation juridique ou bénéficiez d'une formation ou d'une expérience jugée équivalente
- Vous avez de l'aisance pour les travaux administratifs
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation dans le domaine du droit de la construction est un plus

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, chef du service de la gestion du territoire, par téléphone : 032/752.10.80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « GTE », adressé au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 13 mars 2023, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Bienne

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF-VE

Degré d'occupation : 60 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} août 2023 ou date à convenir

Votre mission :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Lanthemann, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « ASE », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 13 mars 2023, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE - SERVICE DES PORTS

Publication des places d'amarrage disponibles

Place à flot :

Port – Parcelle no 139 : Place no PAR-06 Dimension de la place : 708 x 331 cm

Port – J.-J. Rousseau : Place no JJR-16 Dimension de la place : 656 x 298 cm
 Place no JJR-81 Dimension de la place : 716 x 209 cm
 Place no JJR-82 Dimension de la place : 713 x 212 cm
 Place no JJR-92 Dimension de la place : 768 x 225 cm

Port – Pré-de-la-Tour : Place no PRE-06 Dimension de la place : 978 x 290 cm

Plusieurs places à terre sont disponibles, elles font en moyenne 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courrier ou par courriel, avec mention « place d'amarrage et le numéro de la place », **jusqu'au vendredi 17 mars 2023**.

Courrier : Municipalité de La Neuveville
 Service des ports
 Place du Marché 3
 2520 La Neuveville

Courriel : ports@neuveville.ch

Si vous êtes déjà en possession d'un bateau, nous vous prions de joindre une copie du permis de navigation à la demande. Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service des ports (032 752 10 80).

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont consultables sur le site internet officiel de la Commune (www.laneuveville.ch).

Service des ports de La Neuveville

VOTATIONS CANTONALES DU 12 MARS 2023

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. AMMANN Jean-Philippe**Vice-présidente :** Mme BROOKS Valérie**Membres :**

Mesdames

Messieurs

AEBISCHER Maheva

ACKERMANN Jérémie

AMEZ Laure

ATAIDE DA GRACA Esmeraldo

ANDRIÉ Sonja

BURKHALTER Nicolas

ARIZZI Caroline

ZENERE Mauro

BAERFUSS Marine

ZIERSCHE Karoline

ZIHLENER Emilie

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biemme

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE

Degré d'occupation : 75 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} août 2023 ou date à convenir

Votre mission :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve de 3^{ème} année

Votre profil :

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Lanthemann, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 13 mars 2023**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, février 2023

Le Conseil municipal



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biemme

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une :

ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION EN PROCEDURE D'ADMISSION POUR LA RENTREE 2023 DANS UNE HES

Degré d'occupation : 50 % (Contrat à durée déterminée de 4 ans durant la formation HES)

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2023 ou date à convenir

Votre mission :

Accompagné/e par une praticienne formatrice, vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez des dossiers d'assistance financière et de mandats en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

Votre profil :

Vous débutez votre formation en emploi d'assistant/e social/e en septembre 2023 dans une HES. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances orales en allemand seraient un atout. Un permis de conduire serait un avantage. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarakoto, responsable du service social régional, par téléphone : 032/752.10.20 ou par courriel : taratra.ramarakoto@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 13 mars 2023**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, février 2023

Le Conseil municipal

**CONSOMMER MOINS
ET MIEUX L'ÉNERGIE**



Source : RFJ/BNJ

Participez à nos ateliers « Consommer moins et mieux l'énergie » !

Qu'est-ce qu'un kilowattheure exactement? Où puis-je économiser de l'énergie dans mon logement? Comment connaître tous les secrets de ma facture d'électricité?

Afin d'encourager les citoyen·nes à réaliser des économies d'énergie, SACEN SA et ses communes partenaires, dont La Neuveville, proposent des ateliers pratiques « Consommer moins et mieux l'énergie ». Ces derniers, animés d'une façon ludique et dans un vocabulaire accessible par M. François Dreyer, un coach passionné qui a travaillé plus de 25 ans dans le domaine de l'énergie, permettront à chacune de se familiariser à l'énergie et de répondre à ces questions.

Organisé dans le cadre d'une collaboration avec l'Université Populaire jurassienne, cet atelier se déroulera

le mardi 7 mars 2023 à 19h à La Neuveville, dans la salle des sociétés du Centre des Épancheurs, place de la Gare 3.

Vous pouvez vous inscrire sur : <https://seln.laneuveville.ch/seln/SELN/Actualites-Press/Consommer-moins-et-mieux-l-energie.html>

Remarque : le nombre maximum de participants est limité à 30.

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Appel d'urgence

- Tél. 117 Police, appel d'urgence

- Tél. 118 Feu, appel d'urgence

- Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

- Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

- Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

**MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE
COMMUNICATION**

Taille des Sophoras au quai Maurice Moeckli et abattage d'un saule blanc aux Marnins

Avis à la population

Lors d'un contrôle par un spécialiste, nous avons constaté que l'état sanitaire des Sophoras du Japon, plantés sur le quai Maurice Moeckli, est préoccupant. Afin d'alléger les branches charpentières, une taille sera effectuée à partir du 6 mars 2023.

Un saule blanc a été attaqué par les castors aux Marnins. La stabilité de cet arbre était en péril et il a été décidé de l'abattre en urgence. Ce n'est pas le premier arbre qui a été abattu dans ce secteur. Le Service de la voirie remplacera les arbres supprimés par des boutures provenant des arbres existants. Ce renouvellement sera protégé par des grillages afin d'assurer leur survie.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à disposition pour toutes questions concernant cette communication.

Municipalité de La Neuveville
La Neuveville, le 3 mars 2023



**Fondation de la
Piscine
du Landeron**

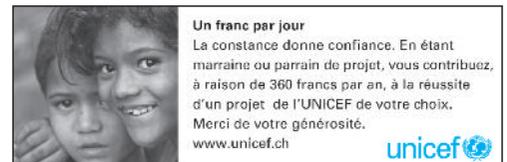
**PISCINE DU LANDERON
SAISON 2023 et SUIVANTES
CHERCHE**

**1 CAISSIÈRE
à TEMPS PARTIEL**

**Du 13 mai au 10 septembre 2023
Rens: 079 644 00 85**

**Envois de vos documents
Par courriel: yfr@bluewin.ch**

**ou
Fondation de la Piscine
Case postale 123
2525 le Landeron**



Paroisses réformée et catholique de la Neuveville

TROIS JOURS POUR LES ENFANTS DURANT LES VACANCES

Ouvre bien tes yeux cette invitation est pour toi si tu as entre 5 et 10 ans! Soit le bienvenu du 12 au 14 avril, de 9h à 17h pour découvrir les 5 sens d'une manière inoubliable. Expérimentations ludiques à travers la ville, bricolages inattendus, jeux de toutes sortes et visite en car d'une journée au sensorium sont au programme.

Les paroisses réformée et catholique de la Neuveville organisent trois journées destinées aux enfants entre la 2H et la 6H. Le prix est de CHF 30.- pour les trois jours (le prix maximum est de CHF 50.- par famille) et le délai d'inscription est fixé au 26 mars. Il n'y a pas besoin d'être paroissien pour s'inscrire. Ces journées permettent aussi d'apporter un peu de sérénité aux parents, les horaires et le prix peuvent volontiers être adaptés en fonction des besoins.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres ou dans la boîte mail : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch jusqu'au 26 mars, dernier délai ! Informations complémentaires au secrétariat au 032 751 10 35 lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-11h30.

Nom..... Prénom(s).....

Numéros de tél. :

Année scolaire : E-mail :

Besoin d'adaptation (horaire, prix, allergie) :

Date : Signature d'un représentant légal.....



FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale n° 1325 : Front. NE/BE - Nods - (Frinvillier) - Romont - front. BE/SO

Commune : Orvin

430.20359 / Renouvellement - Chaussée : Orvin, traversée

Tronçon : Orvin, Route Principale, depuis le bâtiment sis Route Principale 8 jusqu'au carrefour Route Principale – Les Oeuches (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 11 avril à 7h00 au vendredi 21 juillet à 16h30 ainsi que du lundi 7 août à 7h00 au vendredi 27 octobre 2023 à 16h30

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour le trafic léger (< 15 to) est prévu dans les deux sens par Frinvillier - Evillard - Lamboing et vice versa. Pour le trafic lourd, l'itinéraire est prévu par la rive Nord du lac de Biene (Frinvillier – Biene – La Neuveville – Prêles – Lamboing et vice versa).

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure : Travaux de revêtement et de pavage.

Notices légales : En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 27 février 2023

Office des ponts et chaussées

Plateau de Diesse



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

**ARRÊTE DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DU 25 JANVIER 2023
RELATIF A LA NON-PUBLICATION
D'UN REGISTRE DES FICHIERS
SUR INTERNET**

La Commission scolaire de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

– Vu l'article 18, alinéa 5, lettre b de la Loi Cantonale sur la Protection des Données du 19 février 1986 (RSB 152.04)

– Sous réserve d'un recours dans les 30 jours auprès de la Préfecture suivant la publication du présent arrêté.

arrête

Art. 1 : Non-publication des fichiers sur Internet

La Commission scolaire de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

La Commission scolaire
Prêles, février 2023

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE**

Dans des groupes d'entraide
autogérés **échanger – avancer**

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons les
personnes âgées à
rester autonomes
le plus longtemps
possible.**

Soutenez-nous.

www.prosenectute.ch
Compte postal 87-500301-3
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

Après une chute,
Johanna S., 81 ans,
s'est retrouvée
dépendante des autres.

«Souvent, mes douleurs
sont insupportables»

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient toutes
les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi:
www.sclérose-en-plaques.ch

pour une vie meilleure **SEP** Société suisse
de la sclérose
en plaques

Projet d'Aide aux
Montagnards n° 5448: nouveau
téléphérique plus sûr.

**Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna**

CP 80-32443-2



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

	Mars	
Lundis	6, 13, 20, 27	8h00 - 12h00
Samedis	11, 25	8h00 - 12h00

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 4 mars de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

DÉPÔT PUBLIC EXTENSION RÉSERVE FORESTIÈRE « CHASSERAL SUD »

Commune de Nods

Dépôt public

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public, du 03.03 au 01.04.2023, auprès de l'administration communale de Nods, les documents suivants :

1. Rapport technique extension réserve forestière « Chasseral Sud » du 14.02.2023
2. Plan du périmètre du 02.02.2023, échelle 1:6'000 (A4)

La réserve forestière combinée a pour but :

- Réserve forestière spéciale: maintien et sauvegarde de la Gélinotte des bois, ainsi que de leurs habitats et des espèces en forêts de montagne qui leur sont liées.

La réserve forestière « Chasseral Sud » existe déjà depuis 2013, il s'agit d'une extension du périmètre sud-est de la Métairie de Nods sur les parcelles n° 3512 (partielle), 2191 (partielle), 2194 (partielle) et 2419 (partielle), propriété de la Commune de Nods.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Nods durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et motivée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, Rte de Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition quiconque étant spécialement touché par le projet et peut faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 03.03.2023

Division forestière Jura bernois
Le Chef de la Division, R. Queloz

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

VOTATIONS CANTONALES DU 12 MARS 2023

Les électeurs et électrices de Nods sont convoqués aux urnes le dimanche 12 mars prochain pour se prononcer sur les objets suivants :

Votation cantonale

1. Modification de la Constitution cantonale (statut et compétences des autorités judiciaires).
2. Modification de la Constitution cantonale (règles d'incompatibilité pour les membres du Grand Conseil).
3. Arrêté du Grand Conseil du 9 juin 2022 relatif au crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen.
4. Arrêté du Grand Conseil du 9 juin 2022 relatif au crédit de construction pour le réaménagement du réseau routier de Bethoud-Oberburg-Hasle.

Nous vous rappelons, que les ayants-droit au vote peuvent déposer leur vote par correspondance dans la boîte aux lettres jusqu'à 09.45 h le dimanche de la votation.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10h00 à 11h00, est possible.

Commune Mixte de Nods

NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la « petite enveloppe » qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la « petite enveloppe » réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !

Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

ORVIN FERMETURE AU TRAFIC

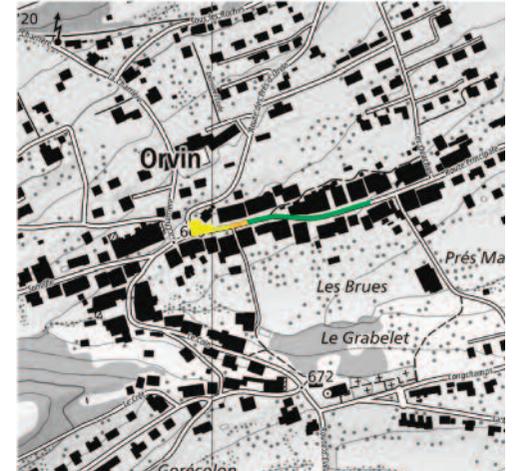
Tronçon : Orvin, Route Principale

Depuis le bâtiment sis Route Principale 8 jusqu'au carrefour Route Principale – Les Oeuches (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 11 avril à 7h00 au vendredi 21 juillet à 16h30

Du lundi 7 août à 7h00 au vendredi 27 octobre 2023 à 16h30

Fermeture au trafic
■ : 11.04 - 07.07.2023
■ : 10.07 - 21.07.2023
■ : 07.08 - 27.10.2023



ACTIVITE EN PLEIN AIR

CHAQUE 2^{ème} MERCREDI DU MOIS
pour toutes et tous, rejoignez-nous !

8 mars 2023
MARCHE



19:30
PARKING, PIERRE GRISE
INSCRIPTION 079 755 21 76



PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

RACLETTE AU TÉLÉSKI DE NODS

11 MARS

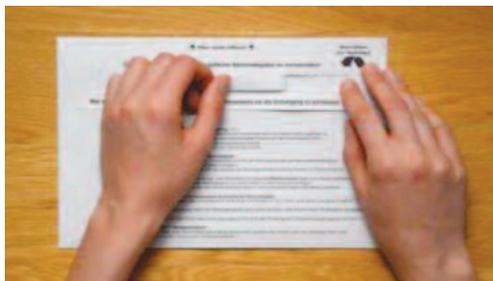
Dès 18H00 : verre de l'amitié offert

RACLETTE À LA PORTION OU À DISCRÉTION



VOTE PAR CORRESPONDANCE: INSTRUCTIONS

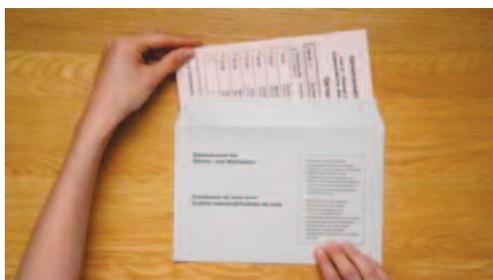
Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance. Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



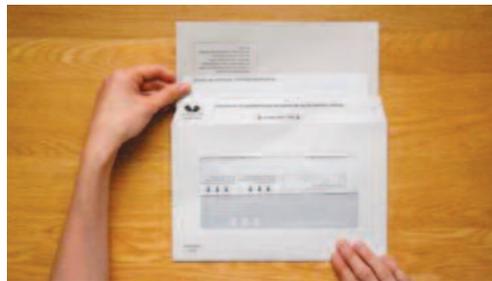
- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.
- Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'enveloppe de vote séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

- **Attention** : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

- Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).



Commune mixte de Plateau de Diesse

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

4 mars, 18 mars

L'administration communale

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DU PARC ÉOLIEN DU MONT SUJET – RECHERCHE DE MEMBRES

Suite au développement réjouissant du projet, le Conseil communal souhaite à présent formellement constituer la Commission non permanente chargée de le piloter jusqu'à son terme. Elle sera composée de 7 à 9 membres, issus de l'Exécutif, de représentants du partenaire du projet et de représentants de la société civile.

Nous sommes donc à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour porter ce dossier, synonyme de développement durable. Si vous souhaitez plus d'informations, l'ordonnance instituant la Commission est consultable sur notre site Internet www.leplateaude-diesse.ch. Intéressé.e à faire partie de ce groupe ? Alors, contactez-nous, par écrit à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaude-diesse.ch pour nous faire part de votre candidature. Le Conseil communal procédera ensuite aux nominations dans les meilleurs délais.

Prêles, le 17 février 2023.

Le Conseil communal

VOTATIONS CANTONALES DU 12 MARS 2023 SITE EASYVOTE POUR LES JEUNES

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations cantonales du 12 mars, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaude-diesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaude-diesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	07.04.2023		Vendredi Saint
Lundi	10.04.2023		Lundi de Pâques
Jeudi-			
Vendredi	18.05.2023	19.05.2023	Ascension
Lundi	29.05.2023		Lundi de Pentecôte
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.



Avis de construction

Requérant : M. Alain Aufranc, Les Moulins 10, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Swiss-Instasolar Sàrl, Route André-Piller 33G, 1762 Givisiez

Propriétaire foncier : Mme Sylviane Decrauzat Aufranc, Les Moulins 10, Lamboing

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques, parcelle no 2103, Les Moulins 10, village de Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mars au 2 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles. Prêles, le 3 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Jacques Luini, La Violette 12, 2517 Diesse

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaire foncier : Mme Valérie Kohli, Rue des Esserts 42, 2054 Chézard St-Martin

Projet : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 1068, La Violette 12, village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mars au 2 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles. Prêles, le 3 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Martin Keller, Vue des Alpes 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme et M. Denise et Martin Keller, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2624, Vue des Alpes 12, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mars au 2 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles. Prêles, le 3 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Philippe Niederhauser, Route de Diesse 18, 2516 Lamboing

Auteur du projet : STG Energy, Daniel-Jeanrichard 32, 2400 Le Locle

Propriétaires fonciers : Mme et M. Esther et Philippe Niederhauser, Route de Diesse 18, Lamboing

Projet : Pose de 26 panneaux photovoltaïques, parcelle no 2120, Route de Diesse 18, village de Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mars au 2 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles. Prêles, le 3 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. François Golay, Sur le Souhait 27, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme et M. M.-L. Krafft Golay et Fr. Golay, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2111, Sur le Souhait 27, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune et sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 3 mars au 2 avril 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles. Prêles, le 3 mars 2023

Secrétariat communal



Pour assurer la conduite de la crèche communale « La Luciole », la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche, pour une durée indéterminée,

sa responsable (taux: 70%)

Un partage de poste possible.

Vous êtes dynamique, autonome, enthousiaste et désireuse de vous investir dans l'accueil des tout-petits?

ALORS, NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR VOTRE CANDIDATURE.

Les candidates devront disposer d'une formation d'éducatrice spécialisée (ES), d'assistante socio-éducative (ASE) ou d'une formation jugée équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants. Dans l'idéal, elles seront également au bénéfice de l'autorisation de former des apprenties.

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2023

Les offres de services, avec les autres documents usuels et photo sont à adresser **jusqu'au 31 mars 2023** à :

Commune mixte de Plateau de Diesse

M. Daniel Hanser, responsable des ressources humaines
La Chaîne 2
2515 Prêles

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la même adresse ou au n° de tél. 032 315 70 70, ou par le biais de notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch



**RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS
DE JARDIN EN 2023**

Les factures 2023 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au vendredi 24 mars 2023 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale**, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2023.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

**LE SAGEX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ
À LA DÉCHETTERIE**

Le Conseil communal rappelle aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

**RAMASSAGE DES DÉCHETS PAR
L'ENTREPRISE CURTY, CONTENEURS PRIVÉS**

L'entreprise Curty vient les jeudis matins vider les conteneurs semi-enterrés ainsi que les conteneurs privés qui auront été mis placés en bord de route.

Merci de bien vouloir préparer ces conteneurs privés, au besoin, avant 08h00 les jeudis matins afin qu'ils puissent être vidés.

L'administration communale

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE –
CARTE D'IDENTITÉ**

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre :

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

L'administration communale

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Aux ayants droit de vote en matière communale**Convocation****A l'assemblée communale du mardi 28 mars 2023
à 19 h 30, Salle du Battoir, Diesse****Ordre du jour**

- 1. Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public**
 - a) Présentation du dossier
 - b) Approbation du Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public
- 2. Modification des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation communal, portant sur la compétence financière du Conseil communal** (proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022)
 - a) Présentation du dossier
 - b) Prise de position du Conseil communal
 - c) Approbation des modifications des arts 4, al. 1, lett. d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation (RO) communal portant sur la compétence financière du Conseil communal
- 3. Officialiser la valeur des Commissions** (proposition prise en considération à la suite de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022)
 - a) Clarification des demandes au sujet de la « valeur des commissions »
 1. Compétences des commissions ?
 2. Si oui, dans quel sens et pour quelles commissions ?
 - b) Décision au sujet de l'objet exact à porter à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.
- 4. Informations du Conseil communal**
- 5. Divers et imprévus**
- 6. Diffusion du film du film promotionnel « Grand Chasseral »**

Informations :

Le Règlement concernant le stationnement régulier sur le domaine public, ainsi que les propositions de modifications des arts 4, al 1, lett d) et 16, al. 2 du Règlement d'organisation sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ <http://www.leplateaudediesse.ch/la-commune/assemblees-communales>.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 24 février 2023

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 3 mars

10h culte au home Monrepos et 10h45 à Montagu 16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse 18h, rencontre des 10 et 11H à la maison de paroisse: fais que tes jours comptent!

Samedi 4 mars

Dès 11h30 jusqu'à 13h, Soupe de Carême sur la place de la liberté. Gobelets ou bols à disposition ou récipient personnel rempli. Soupe offerte à tous! Offrande libre pour les populations du Sud.

Dimanche 5 mars - journée des malades

John Ebbutt, pasteur, Sven Müller, orgue
«Avançons tous ensemble!» : thème de la journée partout en Suisse
Témoignage de Jacqueline Gauchat qui travaille dans les Soins à domicile

Marc 2, 2-4 : 8 bras, un cœur! Chants : 44-14 ; 42-08, 44-14, 24-05, 62-84

Mercredi 8 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière et de partage biblique

14h30, chant à la maison de paroisse

Dimanche 12 mars

10h, culte Terre Nouvelle: calendriers «A table», tenture de Carême: «Qu'est-ce qui est sacré pour nous?»

Merci de soutenir le pain du partage à la Boulangerie Flurim!

A votre service:

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

SOUPE DE CARÊME

Samedi 4 mars, Samedi 4 mars, entre 11h30 et 13h, nous vous proposons une délicieuse Soupe de Carême au bon goût solidaire et œcuménique! Les paroisses réformées et catholique, l'église de l'Abri vous donnent rendez-vous sur la Place de la Liberté pour vous asseoir sous tente quelques instants ou emporter votre soupe à la maison. Des gobelets seront fournis. Vous pouvez aussi venir avec votre récipient.

L'offrande libre sera en faveur des projets d'Action de Carême, Entraide protestante suisse et Etre partenaires dans les pays du Sud, des œuvres d'entraide qui soutiennent divers projets dans les pays du Sud, notamment en faveur d'une meilleure justice climatique. www.voir-et-agir.ch. Au plaisir de vous rencontrer!

Pour l'équipe de préparation, John Ebbutt

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 5. März

18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der Konfirmationsklasse sowie Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst:

9. Januar bis 5. März: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

6. bis 12. März: Pfrn. Corinne Kurz

(Telefon 079 439 50 98)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 5 mars, 10h00, église Notre-Dame de l'Assomption. Messe avec onction des malades.

Soupe de carême à La Neuveville

Samedi 4 mars, 11h00, Place de La Liberté.

Pèlerinage à Lourdes

Le pèlerinage interdiocésain de Suisse romande à Lourdes aura lieu du 21 au 27 mai 2023 (ou du 24 au 27 mai). Flyers et affiches : au fond des églises ou dans les

secrétariats des cures. Inscriptions dans l'immédiat : 032 421 98 88 / www.pelerinagelourdes.ch

CATÉ DE MARS À LA NEUVEVILLE

Parcours 3H-4H : mercredi 15 mars, 14h-16h.

Parcours 1^{re} communion

Premier Pardon : vendredi 3 mars, 19h30-20h45. / Rencontre : mercredi 22 mars, 14h - 15h30. / Soirée parents de toute l'UP : mercredi 29 mars, 20h-21h30 (à Ste-Marie.)

Parcours 6H / 7H / 8H : samedi 25 mars, 10h-12h.

Parcours 9H / 10H / 11H : mercredi 8 mars, de 14h à 16h.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 5 mars

Culte à La Blanche Eglise, La Neuveville, 10h

Éveil à la foi

Samedi 11 mars, 17h, église de Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans. Rencontre finale et festive

Dimanche 12 mars

Culte à Nods, 10h, animé par les catéchumènes de 7 et 8H, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisses réformées et catholique de La Neuveville, Diesse et Nods

Eveil à la foi Joie dans nos maisons !

**Samedi 11 mars
17h00-18h30 église de Diesse**

Les rencontres d'éveil à la foi s'adressent particulièrement aux enfants de 3 à 6 ans. La prochaine sera particulièrement festive, puisque ce sera la rencontre finale du parcours sur le thème, « D'une maison à une autre ». De la joie donc, avec entre autres, le chant apprécié des enfants, « Si tu as de la joie dans le cœur... ». Sans oublier le bricolage. Il permet de passer un beau moment entre parents et enfants. De plus, chacune et chacun repartira avec une sculpture de ballon. Les frères et sœurs plus âgés peuvent également y participer. Bienvenue aux plus jeunes et aux plus grands.

Paroisse de Nods

Samedi 4 mars

11h30, soupe de Carême sur la Place de la Liberté à La Neuveville.

Dimanche 12 mars

10h à Nods, culte animé par les jeunes du cycle 2.

Mardi 14 mars

9h à la cure, lecture biblique et prière.

14h à 17h rencontre des aînés à la maison de paroisse: Voyage à travers les Alpes.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles / 13

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du lundi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle jusqu'en avril.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition permanente: Vignoble et viticulture de la région.

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	4.03.2023	20h30	Robert Bouvier
Vendredi	17.03.2023	20h	Boogie-Woogie Show
Samedi	18.03.2023	19h	Boogie-Woogie Tour
Dimanche	19.03.2023	11h	Boogie-Woogie Brunch
Samedi	25.03.2023	20h30	AndHerb & Band Air Express
Vendredi	31.03.2023	19h	EMJB atelier-concert
Samedi	1.04.2023	17h	EMJB atelier-concert
Vendredi	21.04.2023	20h30	Simon Romang
Vendredi	5.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Samedi	6.05.2023	20h30	Tréteaux d'Orval
Dimanche	7.05.2023	17h	Lempen Puppet Theater

Nous, les aveugles, voyons autrement. Par ex. avec le nez...

L'autonomie au quotidien, aussi grâce à vos dons: CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour le bien des aveugles

